



ACCORD DE LICENCE PRATICIEN(NE) RÉEDUK'ACTION

Cet accord de licence est signé entre :

- Guillaume Bousquet, dirigeant de Pédago'Vie SASU, société propriétaire de la marque PÉDAGO'VIE® (marque déposée auprès de l'INPI le 20 octobre 2022 sous le numéro national 22 4 906 698) et du programme RÉEDUK'ACTION.
- Et M _____, le (la) licencié(e).

afin de le (la) reconnaître comme Praticien(ne) sous licence.

Cette licence est émise par Pédago'Vie SASU et couvre l'usage du nom RÉEDUK'ACTION et les droits d'auteur des documents protégés créés par Pédago'Vie SASU.

Les parties acceptent les éléments suivants :

1. Accord

Par la présente, Pédago'Vie accorde au licencié un droit non-exclusif, non transférable d'utiliser le titre « Praticien(ne) RÉEDUK'action » sur tout le territoire français et/ou sur le territoire d'exercice du licencié (hors France) pendant 4 ans et d'utiliser les supports associés pour animer des ateliers de groupe et des séances individuelles RÉEDUK'ACTION à destination d'usagers du programme. Cet accord exclut la formation de professionnels (enseignants, consultants indépendants, salariés) et de particuliers qui voudraient ensuite utiliser le programme RÉEDUK'ACTION dans le cadre d'une pratique professionnelle et/ou rémunérée. Cet accord exclut également la formation de formateurs.

2. Titre

Pendant l'application de cet accord de licence, et sous réserve que les termes et conditions présents soient maintenus, le licencié peut utiliser le titre de « Praticien(ne) RÉEDUK'action » à l'exclusion de tout autre titre ou dénomination pour la pratique RÉEDUK'ACTION. Il fera référence au terme RÉEDUK'action pour désigner le programme d'activités de remédiation des difficultés scolaires et troubles neurodéveloppementaux développé par Pédago'Vie SASU.

3. Critères de qualité

En poursuivant l'accord de licence accordé ici, le licencié accepte de suivre les standards de qualité fixés dans cet accord.



4. Programme et contenu de la pratique

Le licencié accepte de présenter le programme RÉEDUK'action tel que défini par Pédago'Vie SASU et tel qu'il apparaît dans les formations, dans les livrets fournis et dans les vidéos mises à disposition sur la plateforme digitale (format e-learning).

5. Engagement de l'étudiant

Par ailleurs, le Praticien(ne) RÉEDUK'ACTION est tenu de :

- mentionner RÉEDUK'ACTION dans ses publications (réseaux sociaux, articles de blog, interview) contenant des explications et photos d'ateliers, de matériel ou de séance individuelle en lien avec le programme RÉEDUK'ACTION
- de présenter le contexte de création du programme RÉEDUK'ACTION
- de proposer les outils en ligne créés par Guillaume Bousquet dans le cadre de la société Pédago'Vie SASU (vidéo et matériel pédagogique).

6. Licencié indépendant

Le licencié exerce de manière indépendante et n'est ni employé, ni sous quelque contrôle que ce soit de la part de Pédago'Vie SASU. Le licencié n'a pas pouvoir ou autorité pour encourir ou créer une responsabilité ou une obligation pour ou au nom de Pédago'Vie SASU. Cet accord de licence ne crée pas de partenariat, d'association d'entreprise ou de relation d'agence (ou d'entremise).

7. Indemnisation

En aucun cas le licencié ne peut engager financièrement Pédago'Vie SASU, ou conclure des contrats en leurs noms. Il ne peut non plus réclamer quelque compensation financière ou dédommagement que ce soit auprès de Pédago'Vie SASU.

8. Durée

Cet accord de licence doit d'abord être signé par le licencié et sera effectif à la date de la signature de Pédago'Vie SASU apposée par son dirigeant Guillaume Bousquet. Cet accord de licence continuera, s'il n'est pas terminé selon le paragraphe ci-dessous, pour une durée qui expire au quatrième anniversaire de sa date de démarrage, définie ci-dessus. Le renouvellement se fera par tacite reconduction sous réserve que les activités de re-certification soient effectuées, comme décrit dans l'annexe. Au terme de ces quatre (4) ans, Pédago'Vie SASU se réserve le droit de modifier le présent accord de licence.

9. Fin de l'accord de licence

- a) L'accord de licence peut être rompu à tout moment par le licencié par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Pédago'Vie SASU. En résiliant, il perd toutes les prérogatives établies par ce contrat.
- b) Pédago'Vie SASU peut rompre à tout moment cet accord de licence après une période de quarante-cinq (45) jours suivant une information écrite au licencié, si ce dernier ne respecte pas ses responsabilités décrites dans le présent contrat.
- c) A la fin de l'accord de licence, le licencié cesse de se présenter comme Praticien(ne) RÉEDUK'action. Le licencié cesse aussi toute promotion ou publicité des activités utilisant le nom RÉEDUK'ACTION et services incluant les signes, affiches, cartes



professionnelles, annuaire téléphonique, courrier, fascicules, et autres publications écrites, audio, internet ou médias visuels.

10. Responsabilités et standards professionnels

Le licencié définit et distingue clairement le programme RÉEDUK'ACTION d'autres approches qu'il peut être amené à utiliser ou à présenter, par oral ou par écrit. Exemples :

- si sur ses plaquettes ou dans ses documentations le licencié évoque d'autres approches que RÉEDUK'ACTION, il convient de délimiter clairement ce qui est de RÉEDUK'ACTION et ce qui ne l'est pas.
- si le site internet du licencié comprend plusieurs sujets dont RÉEDUK'ACTION, il convient de bien séparer visuellement (par un encadré) ou physiquement (par une page spécifique) ce qui est de RÉEDUK'ACTION et ce qui ne l'est pas.

11. Certification et engagement

En signant cet accord de licence dans l'espace ci-dessous, le signataire confirme qu'il/elle a obtenu la certification de Praticien(ne) RÉEDUK'action dont les prérequis actuels sont rappelés en annexe. Il/elle s'engage à représenter avec intégrité les principes, l'image et la philosophie de RÉEDUK'ACTION tels que décrits dans cet accord de licence et dans son annexe. En résultante de cet engagement, le licencié reçoit le droit d'animer des ateliers et des séances individuelles RÉEDUK'ACTION en accord avec cet accord de licence et son annexe.

Fait en deux (2) exemplaires à _____ le _____

Entre :

**Pédago'Vie SASU, représentée par son dirigeant Guillaume Bousquet
26B rue du docteur Boyé, 82000 Montauban**

Signature :

Et entre :

Nom et Prénom :

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Adresse :



Annexe :

Modalités de la certification « Praticien(ne) RéEDUK'action »

La certification de Praticien RÉEDUK'ACTION concerne les trois parcours ensemble (elle ne peut pas être passée pour un seul parcours) : MULTI'SENS, MULTI'SONS, MULTI'MOTS.

Pour devenir Praticien(ne) RÉEDUK'ACTION, il est possible de suivre le parcours certifiant en présentiel, en e-learning ou en hybride :

PARCOURS E-LEARNING :

1. S'initier aux activités des trois parcours RÉEDUK'ACTION MULTI'SENS (1), MULTI'SONS (2), MULTI'MOTS (3) en suivant consciencieusement les Formations Complètes en e-learning.
2. Suivre parallèlement la formation ORTHO'GAFFES niveau 1 (en présentiel, distanciel ou e-learning).
3. Participer à une journée d'échanges en visio sur la mise en pratique des activités.
4. Constituer un dossier pour rendre compte de la mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION. Chaque parcours fait l'objet d'un mini-dossier (l'intégralité des activités du parcours doivent avoir été utilisées en séance, plusieurs fois de préférence).
5. Participer au temps de supervision individuelle des trois mini-dossiers (une séance par mini-dossier).
6. Participer à la session de certification en présentiel (1 jour) : à l'issue de cette journée, un accord de licence est signé par le candidat.

Ce parcours de certification doit être réalisé sur une période d'un an maximum à compter de la remise du premier mini-dossier.

PARCOURS EN PRÉSENTIEL :

1. Suivre les modules suivants :
 - Module 1 en présentiel (4 jours)
 - Module 2 en visio (2 journées séparées)
 - Module 3 en présentiel (3 jours)
2. Constituer un dossier pour rendre compte de la mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION des modules 1 et 2. Ce dossier est à rendre entre le module 2 et le module 3. Les parcours 1 (MULTI'SENS) et 2 (MULTI'SONS) font l'objet d'un mini-dossier (l'intégralité des activités du parcours doivent avoir été utilisées en séance, plusieurs fois de préférence).
3. Suivre la journée certification : à l'issue de cette journée, un accord de licence est signé par le candidat.

Ce parcours de certification doit être réalisé sur une période de 18 mois maximum après la fin du module 1.

PARCOURS HYBRIDE

Ce parcours est un mélange entre les deux formats. Il permet de réaliser une première partie du parcours en e-learning et de rejoindre le troisième module en présentiel, suivi de la journée de certification. Seuls deux mini-dossiers doivent être produits. Ce format hybride ne peut être envisagé qu'après un échange avec Guillaume Bousquet.



A PROPOS DU DOSSIER DE CERTIFICATION

L'intégralité des pièces du dossier doit être déposée dans un dossier Google Drive créé par Guillaume Bousquet. Le lien est envoyé au candidat par mail avec toutes les explications nécessaires au dépôt des pièces.

1/ Candidature - Lettre de motivation

Le candidat doit envoyer une lettre de motivation.

Il est demandé de rédiger un texte, sous forme de « lettre de motivation », dans lequel le candidat explique pourquoi il a choisi le programme RÉEDUK'ACTION, ce que cet outil représente pour lui et les raisons qui le poussent à vouloir devenir Praticien(ne) RÉEDUK'action (motivation et projets).

2/ Les comptes-rendus

Le reste du dossier, qui représente la partie la plus importante et la plus conséquente, est constitué des comptes-rendus (CR).

Pour la formation en e-learning, la validation du parcours de certification de Praticien(ne) RÉEDUK'action ne pourra être délivrée qu'après lecture et validation des CR rassemblés dans chaque mini-dossiers par le formateur. Le candidat envoie son mini-dossier. Le formateur le lit et l'annote. Chaque mini-dossier fait l'objet d'une supervision en visio : les frais de supervision (100€ par mini-dossiers) doivent être réglés avant la séance en visio.

Pour la formation en présentiel, le candidat rédige deux mini-dossiers. Ils constituent une partie de l'évaluation de l'acquisition des compétences pour la certification. La supervision des dossiers est faite de manière collective lors des sessions en visio et en présentiel.

➤ Période de remise des mini-dossiers de CR

- Pour le format e-learning, les mini-dossiers doivent être remis au fur et à mesure, dans l'ordre des parcours. Le troisième dossier doit être remis au plus tard 1 mois avant la journée de certification.
- Pour le format présentiel, les mini-dossiers doivent être remis au fur et à mesure, et au plus tard un mois avant le module 3. A l'issue du premier mini-dossier rendu, le formateur lira les CR et fera un retour par mail au candidat pour donner des conseils et indications afin d'orienter, si nécessaire, le travail de rédaction des CR.

➤ Nombre de CR

Pour la certification en e-learning : il est demandé au candidat de rendre compte d'un minimum de 18 heures de séances d'accompagnement. Ces CR sont répartis en trois dossiers, ce qui représente pour chaque module environ 5 à 7 heures de mise en pratique des activités RÉEDUK'action.

Pour la certification en présentiel : il est demandé au candidat de rendre compte d'un minimum de 12 heures de séances d'accompagnement. Ces CR sont répartis en deux dossiers, ce qui représente pour chaque module environ 5 à 7 heures de mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION.

Le nombre de CR indiqué est un nombre minimum. Le candidat ne doit pas se limiter à ce nombre s'il estime pertinent d'en rajouter. L'important est de rendre compte de l'utilisation du programme RÉEDUK'ACTION dans les séances et/ou ateliers et de montrer la cohérence de l'accompagnement proposé.

Pour un dossier, il est préférable de privilégier une certaine continuité sur plusieurs séances avec le même apprenant. Il est possible d'aller jusqu'à deux apprenants pour un dossier.



Les séances peuvent être réalisées sur des formats différents (séances individuelles, ateliers collectifs) et des profils différents (enfants, ados, adultes, seniors).

Dans les séances, les activités RÉEDUK'ACTION peuvent être intégrées aux autres outils du candidat (liés à sa formation initiale). Dans ce cas, pensez à indiquer dans vos CR le où moment vous intégrez une activité RéEDUK'action et le but. Le CR ne doit décrire que la ou les activités RÉEDUK'ACTION (inutile de le faire pour celles qui font partie de votre boîte à outils initiale).

Format et contenu des CR :

Les CR doivent contenir :

- La mention de la durée de la séance (au début de chaque dossier, un tableau doit synthétiser les séances données, leur durée et les activités réalisées, et la durée totale)
- La description détaillée du déroulement de la séance et des activités (notamment les consignes données)
- Des précisions sur les observations réalisées au cours de la séance pour chaque activité (réactions/difficultés/blocages/réussites de l'apprenant, choix pédagogiques de l'apprenant au regard des réactions)
- La présentation à la fin du CR de ce qui est envisagé dans la suite de l'accompagnement
- Des précisions sur la place donnée aux besoins physiologiques dans les séances (boire, éliminer, respirer, bouger) et de l'utilisation du Brain Gym® au sein des séances (pratique de l'ECAP, d'un mouvement, etc.)

Les CR peuvent prendre la forme souhaitée par le candidat : format papier, fichier numérique, vidéo ou autre. Ce travail permettra au formateur d'évaluer l'utilisation de l'outil RÉEDUK'ACTION par le candidat dans sa pratique.

La longueur n'est pas un critère de qualité des CR mais il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent être suffisamment détaillés afin de rendre compte :

- du contenu et déroulé de la séance ou de l'atelier
- du profil et du besoin de la personne ou du groupe (il n'est pas nécessaire de présenter toute l'anamnèse de l'apprenant au début du CR. Quelques lignes sur les difficultés de l'enfant et l'objectif des séances suffisent).
- des observations faites et des choix réalisés dans la séance et au fil des séances ou de l'atelier
- d'éventuels retours et commentaires du client/patient ou des personnes du groupe

Toutes les activités des parcours doivent avoir été pratiquées au moins une fois.

VALIDATION DU PARCOURS DE CERTIFICATION

1/ Envoi, réception du dossier et échange avec le candidat

Le candidat place son dossier dans le dossier Google Drive prévu à cet effet et prévient par mail le formateur que le dossier peut être évalué (dès ce moment, le dossier ne peut plus être modifié). Ce dernier accuse réception du message et en prend connaissance. Le formateur peut alors demander au candidat de compléter son travail s'il estime que le dossier ne permet pas d'évaluer la bonne pratique des activités RÉEDUK'ACTION, soit en détaillant les CR existants, soit en fournissant d'autres CR.

Le formateur renvoie le dossier avec des commentaires au candidat. Ce dernier est invité à en prendre connaissance et à mettre en pratique les conseils donnés pour améliorer sa pratique.



2/ Signature de l'accord de licence

A la fin du parcours de certification, si toutes les étapes ont été respectées et que les attendus sont respectés, un accord de licence est signé entre Guillaume Bousquet et le candidat.

Ce dernier reçoit également une attestation de certification.

Dès lors, le candidat est licencié et peut jouir des termes du contrat de licence.

Communication et inscription à l'annuaire des professionnels

Après le module de certification, le licencié doit fournir au formateur :

- Une photo prise avec son attestation de certification (format jpeg ou png). Le licencié accepte que le formateur publie la photo sur les réseaux sociaux afin de faire connaître la nouvelle de la certification officielle (le licencié est également invité à publier lui-même cette photo et nouvelle dans ses réseaux).
- Les coordonnées que le licencié veut voir apparaître dans l'annuaire des professionnels qualifiés RÉEDUK'ACTION (adresse, téléphone, mail, site et autres liens), à compléter directement sur le Google doc (lien envoyé par mail).

Le formateur invite le Praticien qualifié à rejoindre le groupe Facebook « Réseau des professionnels RÉEDUK'ACTION » (facultatif). Ce groupe est réservé aux personnes qualifiées pour échanger sur les pratiques, se demander des conseils, partager des idées, etc.

ATTENDUS POUR LA CERTIFICATION

1/ Maîtrise des 18 activités de la méthode RÉEDUK'ACTION

Le candidat doit démontrer qu'il connaît les protocoles, objectifs et modalités des 18 activités de la méthode.

2/ Maîtrise des piliers de la pédagogie de la parole

Pour valider le parcours de certification RÉEDUK'ACTION, en plus de maîtriser les activités, le candidat doit connaître les piliers de la pédagogie de la parole et ses principes.

3/ Savoir parler du programme RÉEDUK'ACTION

Être Praticien(ne) RÉEDUK'action, c'est aussi savoir parler de ce programme, donner des arguments et explications. Ce point est évalué lors de la journée de certification.

A PROPOS DU CONTRAT DE LICENCE

1/ Le contrat de licence

L'accord de licence signé entre le Praticien(ne) RÉEDUK'action et Pédago'Vie SASU est valable 4 ans et donne droit à l'utilisation du nom RÉEDUK'ACTION pour une communication professionnelle et pour l'animation d'ateliers à destination de particuliers.

Cette licence ne donne pas le droit au praticien de donner des formations RÉEDUK'ACTION (pour des éducateurs, enseignants, etc.) ou de délivrer une certification RÉEDUK'ACTION. D'autres niveaux de certification sont prévus pour obtenir ces droits.

2/ Renouvellement du contrat de licence

A la fin de la période de validité de 4 ans, la certification peut être renouvelée pour une durée de 4 ans si les conditions pour le renouvellement de la certification sont respectées :



- justifier que des ateliers ou des séances RÉEDUK'ACTION ont été donnés durant la période de validité de la licence
- au cours des deux dernières années de validité de la licence, participer au choix :
 - a. à une journée de certification RÉEDUK'ACTION, en tant qu'assistant
 - b. à un module RÉEDUK'ACTION en présentiel, en tant qu'assistant (remise de 50% sur le tarif du stage pour l'assistant),
 - c. à une journée de recertification (dans la mesure où celle-ci est proposée par un formateur qualifié).